ASIYE

Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs

COMITE DE DIRECTION

Yvonand, le 4 janvier 2017

DECISION DE LA CHEFFE DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE

REGLEMENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIYE

Le Comité de direction porte à la connaissance des électeurs et électrices que la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité a approuvé, en date du 14 décembre 2016, le règlement précité.

Cette approbation est publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, édition du 20 décembre 2016. Le délai de 20 jours pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal commence à courir dès la date précitée.

Les objets adoptés par un conseil intercommunal sont susceptibles de référendum intercommunal. Il doit être annoncé dans les 10 jours au préfet dès la publication susmentionnée.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

A. LECOURTIER

La Secrétaire :

J. CACHIN